1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdsadblue
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Urée
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdsadblue
Company	Wilhelm Fricke GmbH & Co. KG
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdsadblue**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdsadblue

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdsadblue**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Wilhelm Fricke GmbH & Co. KG
État physique	liquide
Forme	-
pH	9 - 10
Usage	Utilisation prévue : Agent de réduction des oxydes d'azote émis par les véhicules équipés de moteur diesel (additif injecté dans le système d'échappement pour réduire les émissions).
Date FDS	2015-02-17

La FDS date du 2015-02-17. Elle a donc 11 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n'a pas identifié d'erreur de classification dans la FDS.

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Not Applicable

Pictogrammes (SGH) :

Mentions de danger :

Conseils de prudence :

Transport :

- ADR : -
- RID : -
- ADN : -

- IMDG : -
- IATA : -
- UN : -

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : • Rincer abondamment à l’eau claire.
• Retirer immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés.
• Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

eyes : • Laver immédiatement et abondamment les yeux à l’eau claire.
• Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées.
• Continuer le rinçage jusqu’à disparition des symptômes, puis consulter un spécialiste.

ingestion : • Ne pas provoquer le vomissement.
• Consulter immédiatement un médecin.
• Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d’eau (≈ 1 verre).
• En cas de perte de conscience ou de convulsions, ne rien faire ingurgiter.

inhalation : • Transporter la personne vers un air frais.
• Allonger la victime et la tenir au chaud.
• En cas de symptômes ou de doute, consulter immédiatement un médecin.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Urée

Identification

- N° CAS : 57-13-6
- N° EINECS : None

Concentration :from 32.5 to 100.0

Dangers :

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants de protection
Yeux	Protection oculaire / écran facial
Peau	Gants de protection
Système respiratoire	Masque respiratoire / filtre
Corps	Vêtements de protection / combinaison

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Éviter le contact avec la peau et les yeux. - Changer les vêtements imprégnés.
Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités	Conditions d’un stockage sûr : - Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit. - Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. - Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. - Température de stockage conseillée : 0–25 °C. - Protéger contre : forte chaleur, gel, radiations solaires directes. - Conserver à l’écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Incompatibilités : - Matériau déconseillé pour le récipient : cuivre, alliage cuprifère, zinc. - Ne pas mélanger avec : agents oxydants (forts), alcalis (bases).
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisation prévue : Agent de réduction des oxydes d’azote émis par les véhicules équipés de moteur diesel (additif injecté dans le système d’échappement pour réduire les émissions).